



# Répertoire pour l'orientation d'un jeune suicidaire (0-17 ans) *mise à jour : février 2023*

- à destination des professionnels -

Province de Namur

Un pass dans l'impasse  
Centre de référence de prévention du suicide  
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais  
Tél. : 081/777.878 – [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)



**AViQ**  
Agence pour une Vie de Qualité  
Familles Santé Handicap



## Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation du jeune en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse [reference.suicide@un-pass.be](mailto:reference.suicide@un-pass.be)

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

## Table des matières

<a href="#">Avant-propos</a> .....	2
<a href="#">L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic</a> .....	5
<a href="#">TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT</a> .....	6
<a href="#">FICHES D'IDENTITÉ DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT</a> .....	7
<a href="#">1. CENTRE SPÉCIFIQUE DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DU SUICIDE (CPS)</a> .....	8
<a href="#">1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)</a> .....	8
<a href="#">SERVICE DE SANTÉ MENTALE (SSM)</a> .....	9
<a href="#">2.1 Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1)</a> .....	9
<a href="#">1.2. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM2)</a> .....	10
<a href="#">1.3. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM3)</a> .....	11
<a href="#">1.4. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM4)</a> .....	12
<a href="#">1.5. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM5)</a> .....	13
<a href="#">1.6. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM6)</a> .....	14
<a href="#">1.7. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM7)</a> .....	15
<a href="#">1.8. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM8)</a> .....	16
<a href="#">1.9. Service de santé mentale de Jambes (SSM9)</a> .....	17
<a href="#">1.10. Service provincial de santé mentale de Jemelle (SSM10)</a> .....	18
<a href="#">1.11. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11)</a> .....	19
<a href="#">1.12. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM12)</a> .....	20
<a href="#">1.13. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13)</a> .....	21
<a href="#">2. HÔPITAL GÉNÉRAL (HG)</a> .....	22
<a href="#">2.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1)</a> .....	22
<a href="#">2.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2)</a> .....	23
<a href="#">2.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3)</a> .....	24
<a href="#">2.4. Clinique Saint-Luc (HG4)</a> .....	25
<a href="#">3. HÔPITAL PSYCHIATRIQUE (HP)</a> .....	26
<a href="#">3.1. Centre de Psychiatrie Infantile "Les Goélands" (HP1)</a> .....	26
<a href="#">3.2. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP2)</a> .....	28
<a href="#">3.3. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP3)</a> .....	30
<a href="#">4. MÉDECIN GÉNÉRALISTE (M)</a> .....	32
<a href="#">4.1. Médecin généraliste (M1)</a> .....	32
<a href="#">5. ÉQUIPE MOBILE (EM)</a> .....	33
<a href="#">5.1. Pléiade – Equipe mobile de soins continus (EM1)</a> .....	33
<a href="#">5.2. Pléiade – Equipe du travail de la crise (EM2)</a> .....	35
<a href="#">5.3. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)</a> .....	36
<a href="#">5.4. Equipe mobile l'@Tribu Mobile (EM4)</a> .....	38
<a href="#">5.5. L'Impromptu (EM5)</a> .....	40
<a href="#">6. CENTRE DE PLANNING FAMILIAL (PF)</a> .....	42
<a href="#">6.1. Planning Familial (PF1)</a> .....	42
<a href="#">7. SERVICE DE L'AIDE À LA JEUNESSE (SAJ)</a> .....	44
<a href="#">7.1. Service de l'aide à jeunesse de Dinant (SAJ1)</a> .....	44
<a href="#">7.2. Service de l'aide à la jeunesse de Namur (SAJ2)</a> .....	45
<a href="#">8. SERVICE DE PROTECTION JUDICIAIRE (SPJ)</a> .....	46
<a href="#">8.1. Service de protection judiciaire de Dinant (SPJ1)</a> .....	46
<a href="#">8.2. Service de protection judiciaire de Namur (SPJ2)</a> .....	47
<a href="#">9. ASSOCIATION D'USAGERS (AU)</a> .....	49
<a href="#">9.1. Psytoyens (AU1)</a> .....	49
<a href="#">10. ASSOCIATION DES FAMILLES (AF)</a> .....	50

10.1.	<a href="#">Similes (AF1)</a>	50
11.	<a href="#">LIGNE D'ÉCOUTE (LE)</a>	52
11.1.	<a href="#">Ligne d'écoute Ecoute enfants – 103 (LE1)</a>	52
	<a href="#">Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant</a>	52
12.	<a href="#">CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (PMS)</a>	53
12.1.	<a href="#">Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)</a>	53
13.	<a href="#">SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)</a>	54
13.1.	<a href="#">Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)</a>	54
14.	<a href="#">SERVICE D' ACTIONS EN MILIEU OUVERT (AMO)</a>	55
14.1.	<a href="#">Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)</a>	55
15.	<a href="#">SERVICE JEUNESSE (SJ)</a>	56
15.1.	<a href="#">ASBL L'Entre-Temps (SJ1)</a>	56
17.	<a href="#">PROJET 107 (P)</a>	58
17.1.	<a href="#">Réseau Santé Namur (P1)</a>	58
	<a href="#">Lexique</a>	59

## L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Namur en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant<sup>1</sup>

Mo de	Type	Enfant (0-11 ans)			Adolescent (12-17 ans)		
		Ⓟ	ⓅⓅ	ⓅⓅⓅ	Ⓟ	ⓅⓅ	ⓅⓅⓅ
Ambulatoire	Psycho-sociale		<a href="#">AF1</a>	<a href="#">SSM3/SSM5/SSM9/SSM10/SSM14/HP2/PF/SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">AF1</a>	<a href="#">SSM3/SSM5/SSM9/SSM10/SSM13/SSM14/HP2/PF/SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Psychologique		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/HG3/HG4/HP2/PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">CPS1</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/HG3/HG4/HP2/PF/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Sociale		<a href="#">CPS1/SSM5</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/PF/SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2</a>		<a href="#">CPS1/SSM5</a>	<a href="#">SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/PF/SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2</a>
	Médecine générale	<a href="#">M</a>			<a href="#">M</a>		
	Psychiatrique			<a href="#">SSM2/SSM4/SSM5/SSM7/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/HG1/HG2/HG3/HG4/HP2/HP3</a>			<a href="#">SSM2/SSM4/SSM5/SSM7/SSM9/SSM11/SSM12/SSM14/HG1/HG2/HG3/HG4/HP2/HP3</a>
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale		<a href="#">EM3/EM4</a>	<a href="#">SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans) / <a href="#">EM3/EM4</a>	<a href="#">EM1</a> (à partir de 16 ans) / <a href="#">SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Psychologique		<a href="#">EM4</a>	<a href="#">SSM7/SSM11/SPJ1/SPJ2/SJ1</a> (à partir de 10 ans)		<a href="#">EM4</a>	<a href="#">SSM7/SSM11/SPJ1/SPJ2/SJ1</a>
	Sociale			<a href="#">SSM7/SSM11/SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2</a>			<a href="#">SSM7/SSM11/EM1</a> (à partir de 16 ans) / <a href="#">SAJ1/SAJ2/SPJ1/SPJ2</a>
	Médecine générale	<a href="#">M</a>			<a href="#">M</a>		
	Psychiatrique		<a href="#">EM4</a>	<a href="#">SSM7/SSM11</a>		<a href="#">EM2</a> (à partir de 16 ans) / <a href="#">EM4</a>	<a href="#">SSM7/SSM11/EM1</a> (à partir de 16 ans)
Résidentiel	Psychiatrique		<a href="#">HG3</a>	<a href="#">HG1/HG4/HP1/HP2/HP3</a>		<a href="#">HG3</a>	<a href="#">HG1/HG4/HP1/HP2/HP3</a>
	Psychologique			<a href="#">HP2</a>			<a href="#">HP2</a>
	Psychiatrie de liaison	<a href="#">HG1/HG3/HG4</a>			<a href="#">HG1/HG3/HG4</a>		
	Urgences générales	<a href="#">HG1/HG2/HG3/HG4</a>			<a href="#">HG1/HG2/HG3/HG4</a>		
	Urgences psychiatriques						
	Hospitalisation de jour			<a href="#">HP2/HP3</a>			<a href="#">HP2/HP3</a>
Téléphonique (écoute active)		<a href="#">AU1/AF1/LE1</a>			<a href="#">AU1/AF1/LE1</a>		

<sup>1</sup> Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : Ⓟ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⓅⓅ = < 72 h | ⓅⓅⓅ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | PF = Planning familial | SAJ = Service d'aide à la jeunesse | SPJ = Service de protection judiciaire | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | PMS = Centre Psycho-Médico-Sociaux | PSE = Service de Promotion de la Santé à l'Ecole | AMO = Service d'Aide en Milieu Ouvert | SJ = Service jeunesse

## Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service de l'aide à la jeunesse (**SAJ**) ;
- Service de protection judiciaire (**SPJ**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Centre Psycho-Médico-Sociaux (**PMS**) ;
- Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) ;
- Service d'Aide en Milieu Ouvert (**AMO**) ;
- Service jeunesse (**SJ**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS) Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

### 1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS  
**N° de téléphone :** 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)  
**N° de fax :** 081/777.159  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)  
**Site Internet :** [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** THIRION Thomas  
**Fonction :** Administrateur Délégué  
**N° de téléphone :** 081/777.152  
**N° de GSM :** 0495/99.13.38  
**E-mail :** [Thomas.Thirion@un-pass.be](mailto:Thomas.Thirion@un-pass.be)

**Nom :** Grégory SCHOUAKER  
**Fonction :** Coordinateur Opérationnel  
**N° de téléphone :** 081/777.153  
**N° de GSM :** 0474/88.41.07  
**E-mail :** [Gregory.Schoumaker@un-pass.be](mailto:Gregory.Schoumaker@un-pass.be)

**Nom :** RINGLET Florence  
**Fonction :** Directrice Thérapeutique  
**N° de téléphone :** 081/777.154  
**N° de GSM :** 0495/88.65.78  
**E-mail :** [Florence.Ringlet@un-pass.be](mailto:Florence.Ringlet@un-pass.be)

#### Personne de contact

**Fonction :** Secrétariat  
**N° de téléphone :** 081/777.150  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)

#### Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

#### Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue



## Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public

## 2. Service de santé mentale (SSM)

### 2.1 Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de l'Hôpital, 23 – 5300 ANDENNE  
**N° de téléphone :** 081/77.68.32  
**E-mail :** [pmspse.andenne@province.namur.be](mailto:pmspse.andenne@province.namur.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAUMIN Valérie  
**Fonction :** Directeur administratif  
**E-mail :** [valerie.jaumin@province.namur.be](mailto:valerie.jaumin@province.namur.be)

**Nom :** Dr LICOUR Laurence  
**Fonction :** Responsable thérapeutique

#### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

#### Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.1. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de l'Aubépine, 61 – 5570 BEAURAING  
**N° de téléphone :** 081/77.68.27  
**N° de fax :** 082/71.13.91  
**E-mail :** [ssm.beauraing@province.namur.be](mailto:ssm.beauraing@province.namur.be)  
**Site Internet :** [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

### Décentralisation du SSM de Beauraing au poste médical de garde de Bièvre

**Adresse :** Rue de la Gare, 3 – 5555 BIEVRE  
Consultations sociales le lundi matin et consultations psychologiques le mercredi matin

### Directeur / Responsable

**Nom :** NIGOT Colette, Direction de la Santé Publique de la Province de Namur  
**Fonction :** Responsable Département Santé Mentale  
**N° de téléphone :** 081/77.67.08  
**E-mail :** [colette.nigot@province.namur.be](mailto:colette.nigot@province.namur.be)

### Personne de contact

**Nom :** GENGOUX Marie  
**Fonction :** Secrétaire  
**N° de téléphone :** 081/77.67.27  
**E-mail :** [marie.gengoux@province.namur.be](mailto:marie.gengoux@province.namur.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique, psychiatrique ou pédopsychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale, logopédique ou de psychomotricité relationnelle : 4€

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			

## 2.2. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM3)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Walter Sœur, 66 – 5590 CINEY  
**N° de téléphone :** 081/77.68.25  
**E-mail :** [ssm.ciney@province.namur.be](mailto:ssm.ciney@province.namur.be)

### Directeur / Responsable / Personne de contact

**Nom :** LEGROS Murielle  
**Fonction :** Directrice administrative  
**N° de téléphone :** 081/77.68.25  
**E-mail :** [murielle.legros@province.namur.be](mailto:murielle.legros@province.namur.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour organiser une offre de soins **spécifiques pour enfants et adolescents**.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultations psychiatriques et psychologiques : 10,50€
- Consultations logopédiques et prises en charge psychomotrices : 4€
- Possibilité de gratuité négociable avec chaque usager (accès aux soins)

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.3. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM4)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Martine Bourtonbourt, 2 – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 0081/776819  
**E-mail :** clinique.exil@province.namur.be  
**Site Internet :** www.province.namur.be/clinique de l'exil

### Directeur / Responsable

**Nom :** CASSEAU Catherine  
**Fonction :** Directrice Administrative – Service de santé mentale Namur – Astrid – SSM Clinique de l'Exil – SSM Avec Nos Aînés  
**N° de téléphone :** 081/776713  
**N° de GSM :** 0471/953358  
**E-mail :** catherine.casseau@province.namur.be.

### Personne de contact

**Nom :** RINCHARD Maryse  
**Fonction :** Secrétaire  
**N° de téléphone :** 081/776819  
**E-mail :** maryse.rinchard@province.namur.be

### Missions

Accompagnement psychiatrique, psychologique, social de réfugiés, demandeurs d'asile, primo-arrivants et victimes de torture  
Consultations avec interprètes du SETIS  
Collaborations en réseau

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

### Tarifs /honoraires

Consultation psychologue avec réquisitoire (60,00€ pour FEDASIL et Centre Croix-Rouge) et Tarif Inami pour consultation psychiatrique. Gratuité possible

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Interprète

### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique		Intervention dans les 72h	
	Sociale		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique			

## Commentaire

Langues : russe, arménien, anglais, néerlandais avec possibilité d'un interprète pour albanais, turc, arabe, serbo-croate, swahili, lingala

### 1.1. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM5)

#### Coordonnées

**Adresse :** Ruelle Cracsot, 12 - 5660 COUVIN  
**N° de téléphone :** 081/77.68.24  
**N° de fax :** 060/34.65.90  
**E-mail :** [ssm.couvin@province.namur.be](mailto:ssm.couvin@province.namur.be)  
**Site Internet :** [www.province.namur.be/sante\\_mentale](http://www.province.namur.be/sante_mentale)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** PIRET Aurore  
**Fonction :** Directrice administrative/Psychologue  
**N° de téléphone :** 081/77.68.24  
**E-mail :** [aurore.piret@province.namur.be](mailto:aurore.piret@province.namur.be)

#### Personne de contact

**Nom :** Lempereur Sabine  
**Fonction :** Secrétaire  
**N° de téléphone :** 081/77.68.24  
**E-mail :** [sabine.lempereur@province.namur.be](mailto:sabine.lempereur@province.namur.be)

#### Missions

Le SSM est un lieu ouvert à tous. Une équipe de professionnels :

- Accueille les enfants, adultes, couples et familles
- Ecoute et prend le temps de réfléchir avec chacun
- Respecte le secret professionnel
- Ces professionnels travaillent ensemble et l'équipe propose des suivis seul, en couple, en famille, en groupe. Les professionnels collaborent avec le réseau et peuvent réaliser des supervisions et des interventions

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

#### Tarifs/honoraires

Depuis le 1er juin 2022 : la tarification maximale des consultations au sein des Services de Santé Mentale est la suivante :

- Psychiatre : 12,90 \*(selon statut)
- Psychologue : 12,90 € \*(remboursement mutuelle accessible)
- Autres fonctions (assistante sociale, logopède, psychomotricienne): 4,00 € \*
- NB : \* La gratuité des consultations est possible.

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien ne

## Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
<b>Ambulatoire</b>	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72hd'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychomotricienne			
	Sociale			
	Psychiatrique			
<b>Mobile et/ou à domicile</b>	Psychologique, Psycho-sociale et sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
<b>Téléphonique</b>	Ecoute active			

### Services à destination des professionnels

- Supervision
- Intervention
- Coordination de professionnels autour d'un usager
- Information sur le réseau

### Commentaires

Nos statistiques établissent un délai médian de 13 jours entre la demande et la prise en charge . Visioconférences possibles

## 2.4. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM6)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Daoust, 72 – 5500 DINANT  
**N° de téléphone :** 081/77.68.37  
**N° de fax :** 082/21.48.29  
**E-mail :** [ssm.dinant@province.namur.be](mailto:ssm.dinant@province.namur.be)  
**Site Internet :** [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LOTTIN Sophie  
**Fonction :** Directrice administrative  
**N° de téléphone :** 081/77.68.37  
**N° de GSM :** 0477/54.57.22  
**E-mail :** [sophie.lottin@province.namur.be](mailto:sophie.lottin@province.namur.be)

### Missions

Service de santé mentale : consultations psychiatrique- psy- AS-logopède et psychomotricien Enfants-ados-couple-adultes et adultes âgée , famille

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- 13,10€ chez le psychologue et pédopsychiatre
- 0 ou 4€ chez la logopède et la psychomotricienne

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaire

### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			



## 2.5. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM7)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue général Cambrai, 18 - 5620 FLORENNES  
**N° de téléphone :** 081/77.68.31  
**E-mail :** [ssm.florennes@province.namur.be](mailto:ssm.florennes@province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PARAGE Martine  
**Fonction :** Directrice administrative  
**N° de téléphone :** 081/77.68.24  
**E-mail :** [martine.parage@province.namur.be](mailto:martine.parage@province.namur.be)

### Personne de contact

**Nom :** MARCHOT Delphine  
**Fonction :** Assistante sociale  
**N° de téléphone :** 081/77.68.31

### Missions

Consultations psychologiques, logopédiques, psychomotrices, sociales et médicales (psychiatre adulte)

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique ou psychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale ou logo-psychomotrice : 4€

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 2.6. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM8)

### Coordonnées

**Adresse :** Chaussée de Tirlemont, 14/A – 5030 GEMBLOUX  
**N° de téléphone :** 081/77.67.93  
**E-mail :** [ssm.gembloux@province.namur.be](mailto:ssm.gembloux@province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** DOUMONT Vinciane  
**Fonction :** Directrice administrative

### Personne de contact

**Nom :** KAMDOUM Caroline  
**Fonction :** Directrice thérapeutique

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h. Logopédie : les mercredis et vendredi. Psychomotricité relationnelle : les mardis et mercredis.

### Tarifs /honoraires

- 4 € pour une consultation sociale ou logopédique
- 12,90 € pour une consultation psychiatrique ou psychologique

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Logopède
- Psychomotricienne relationnelle

### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique	Limité		

### Services à destination des professionnels

- Supervision
- Intersession
- Intervention sur le réseau

## 2.7. Service de santé mentale de Jambes (SSM9)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Dave, 124 – 5100 JAMBES  
**N° de téléphone :** 081/30.59.29  
**N° de fax :** 081/30.55.20  
**E-mail :** [info@selina-ssm.be](mailto:info@selina-ssm.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** DETHY Christine  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [christine.dethy@selina-ssm.be](mailto:christine.dethy@selina-ssm.be)

### Pour les personnes sourdes

**Nom :** DETHY Christine  
**Fonction :** Assistante sociale  
**N° de téléphone :** 0498/260.862

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- SSM agréé pour organiser une offre de soins **spécifique pour enfants et adolescents**.
- SSM disposant d'une Initiative Spécifique pour la prise en charge psychologique des personnes sourdes (ou malentendantes) en langue des signes.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

### Tarifs /honoraires

- 11€ maximum pour une consultation avec possibilité de réduction
- Tarif I.N.A.M.I. pour une consultation psychiatrique

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

## 2.8. Service provincial de santé mentale de Jemelle (SSM10)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Ninove, 32 – 5580 JEMELLE  
**N° de téléphone :** 081/77.68.41  
**Site Internet :** [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LOTTIN Sophie  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [sophie.lottin@province.namur.be](mailto:sophie.lottin@province.namur.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- 10,50€ chez le psychiatre et psychologue
- 4€ chez l'assistante sociale et la psychomotricienne

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 64 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.9. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Château des Balances, 3/B – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/77.67.12  
**N° de fax :** 081/77.69.45  
**E-mail :** [ssm.namur.balances@province.namur.be](mailto:ssm.namur.balances@province.namur.be)  
**Site Internet :** [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FRERE Coralie  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [coralie.frere@province.namur.be](mailto:coralie.frere@province.namur.be)

**Nom :** STOCKEBRAND Béatrice  
**Fonction :** Responsable thérapeutique

### Directrice thérapeutique

**Nom :** ANNET Pascaline  
**Fonction :** Pédopsychiatre  
**E-mail :** [pascaline.annet@province.namur.be](mailto:pascaline.annet@province.namur.be)

### Personne de contact

**Nom :** Frère Coralie  
**Fonction :** Directrice administrative  
**N° de téléphone :** 081/77.67.12

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

### Tarifs /honoraires

- 4€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 12,90€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.10. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM12)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Reine Astrid, 20/A – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/77.67.13  
**N° de fax :** 081/77.69.78  
**E-mail :** [ssm.namur.astrid@province.namur.be](mailto:ssm.namur.astrid@province.namur.be)  
**Site Internet :** [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** CASSEAU Catherine  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [catherine.casseau@province.namur.be](mailto:catherine.casseau@province.namur.be)

**Nom :** LUX Pierre  
**Fonction :** Directeur thérapeutique

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

8,50€ avec possibilité de gratuité

### Types d'intervenant

- Agent de liaison
- Assistant social
- Psychologue
- Secrétaire

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 12 à plus de 65 ans
	Psychologique			
	Sociale			



## 2.11. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Duculot, 11 - 5060 TAMINES  
**N° de téléphone :** 081/77.68.40  
**N° de fax :** 071/26.99.19  
**E-mail :** [ssm.tamines@province.namur.be](mailto:ssm.tamines@province.namur.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** DAMBLY Chantal  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [chantal.dambly@province.namur.be](mailto:chantal.dambly@province.namur.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

### Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Agent de liaison
- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

### 3. Hôpital général (HG)

#### 3.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1)

##### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Albert 1er, 185 - 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/72.61.11  
**N° de fax :** 081/72.61.36  
**Site Internet :** [www.chrn.be](http://www.chrn.be)

##### Directeur / Responsable

**Nom :** WERY Bruno  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [bruno.wery@chr-namur.be](mailto:bruno.wery@chr-namur.be)

**Nom :** Dr VANDERMOTEN Guy  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 081/72.66.02  
**E-mail :** [guy.vandermoten@chr-namur.be](mailto:guy.vandermoten@chr-namur.be)

##### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

##### Type d'intervenant

Psychiatre

##### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

##### Commentaires

- 3 lits de crise (psycho-sociale) pour des enfants de 0 à 16 ans (5 jours renouvelables)
- 2 lits de crise (psycho-sociale) pour des enfants de 16 à 18 ans (5 jours renouvelables)

### 3.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Chère Voie, 75 – 5060 AUVELAIS  
**N° de téléphone :** 071/26.52.11  
**N° de fax :** 071/26.55.73  
**Site Internet :** [www.chrvs.be](http://www.chrvs.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BRUART Charles  
**Fonction :** Directeur général  
**N° de téléphone :** 071/26.53.73  
**E-mail :** [charles.bruart@chrsm.be](mailto:charles.bruart@chrsm.be)

**Nom :** Dr JANSSENS Paul  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 071/26.53.80  
**E-mail :** [paul.janssens@chrsm.be](mailto:paul.janssens@chrsm.be)

#### Personne de contact pour la direction

**Nom :** BORTOLIN Jérémy  
**Fonction :** Secrétariat de Direction médicale  
**N° de téléphone :** 071/26.51.85  
**E-mail :** [jeremy.bortolin@chrsm.be](mailto:jeremy.bortolin@chrsm.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

### 3.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Place Louise Godin, 15 – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/72.04.11  
**N° de fax :** 081/72.04.48  
**E-mail :** [info@cmsenamur.be](mailto:info@cmsenamur.be)  
**Site Internet :** [www.cmsenamur.be](http://www.cmsenamur.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** LIBERT Benoît  
**Fonction :** Directeur général  
**N° de téléphone :** 081/72.04.16 (secrétariat)  
**E-mail :** [secretariat.direction@cmsenamur.be](mailto:secretariat.direction@cmsenamur.be)

**Nom :** Dr SIMONS Robert  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 081/72.04.18  
**N° de fax :** 081/72.04.20  
**N° de GSM :** 0471/84.08.06  
**E-mail :** [robert.simons@cmsenamur.be](mailto:robert.simons@cmsenamur.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Limité	Intervention dans les 72h	<b>De 0 à 18 ans</b>
	Psychiatrique de liaison		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
	Urgences générales			

#### Commentaires

- Si une hospitalisation de la personne est nécessaire pour des problèmes psychiatriques, des lits en service de pédiatrie sont disponibles.
- 2 lits de crise (crise psycho-sociale) pour des enfants de 0 à 18 ans (5 jours renouvelables)

### 3.4. Clinique Saint-Luc (HG4)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Saint-Luc, 8 – 5004 BOUGE  
**N° de téléphone :** 081/20.93.41  
**N° de fax :** 081/20.91.98  
**E-mail :** [info@slbo.be](mailto:info@slbo.be)  
**Site Internet :** [www.slbo.be](http://www.slbo.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr DEFLANDRE Eric  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 081/20.95.63  
**N° de GSM :** 0477/76 42 41  
**E-mail :** [eric.deflandre@slbo.be](mailto:eric.deflandre@slbo.be)

#### Personne de contact

**Nom :** Dr GODENIR Fabrice  
**Fonction :** Psychiatre – Chef du service de psychiatrie  
**N° de téléphone :** 081/20.90.22  
**E-mail :** [fabrice.godenir@slbo.be](mailto:fabrice.godenir@slbo.be)

#### Missions

- Service de psychiatrie pour adultes et prise en charge urgente

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 18 ans
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

## 4. Hôpital psychiatrique (HP)

### 4.1. Centre de Psychiatrie Infantile "Les Goélands" (HP1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Haute, 46 - 5190 SPY  
**N° de téléphone :** 071/78.79.04  
**N° de fax :** 071/78.14.71  
**E-mail :** [cpi@lesgoelands.be](mailto:cpi@lesgoelands.be)  
**Site Internet :** [www.lesgoelands.be](http://www.lesgoelands.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GERARD Denis  
**Fonction :** Directeur général

**Nom :** HUBLET Nathalie  
**Fonction :** Directrice médicale

#### Missions (source : <http://www.lesgoelands.be/a-propos/>)

L'institution s'adresse à 25 patients (enfants et adolescents de 2 à 18 ans) souffrant de troubles psychiques graves (psychose, autisme, troubles graves du comportement...) qui ont occasionné une rupture sociale, c'est-à-dire une « cassure » de lien avec la famille, le milieu scolaire, d'autres institutions non psychiatriques, les services psychiatriques des hôpitaux généraux, les hôpitaux pédopsychiatriques de jour ou encore les lieux de traitement en ambulatoire.

#### Le statut du centre est double :

- hôpital psychiatrique (sous forme d'internat) pour enfants et adolescents (indice K, jour et nuit),
- centre de rééducation fonctionnelle pédopsychiatrique

#### Le centre, doté de deux statuts, se doit de répondre à un double objectif :

- un objectif thérapeutique en tant qu'hôpital pédopsychiatrique :
- Accueillir et accompagner le sujet dans sa propre construction.
- L'objectif est de permettre à un patient de maintenir ou retrouver une place active dans la société. Cela passe par un travail préalable d'apaisement/pacification de ses relations sociales.
- un objectif éducatif en tant que centre de rééducation :

Traitement et rééducation se basent essentiellement sur la vie quotidienne en groupe ainsi que sur des activités effectuées dans des ateliers spécifiques proposés soit collectivement, soit en « individuel » lorsque cela est indiqué.

#### Le centre est constitué :

- d'une maison pour les enfants
- d'une maison pour les adolescents
- d'un Centre d'activité
- d'une école
- d'une équipe mobile

#### Jours et heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 10h à 19h
- Samedi et dimanche de 9h à 18h

#### Types d'intervenant

- Infirmier
- Médecin généraliste
- Pédopsychiatre

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
<b>Hospitalière en hôpital psychiatrique</b>	Psychiatrique	Limité : 1 mois	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	<b>De 0 à 18 ans</b>

#### Commentaire

3 lits time out-alternance pour des situations complexes et psychiatriques

## 4.2. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Saint-Hubert, 84 – 5100 DAVE  
**N° de téléphone :** 081/32.12.00  
**N° de fax :** 081/30.64.79  
**E-mail :** [cp.st.martin@fracarita.org](mailto:cp.st.martin@fracarita.org)  
**Site Internet :** [www.cp-st-martin.be](http://www.cp-st-martin.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FOLENS Benoit  
**Fonction :** Directeur Général  
**N° de téléphone :** 081/32.12.01  
**E-mail :** [benoit.folens@fracarita.org](mailto:benoit.folens@fracarita.org)

### Personne de contact

**Nom :** Dr MERTENS de WILMARS Serge  
**Fonction :** Médecin Chef  
**N° de téléphone :** 081/32.12.00  
**E-mail :** [serge.mertens@fracarita.org](mailto:serge.mertens@fracarita.org)

### Missions

8 unités de soins :

- Néviau A : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Néviau B : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Revivo A : psychiatrie générale et assuétudes
- Revivo B : troubles neurocomportementaux et neurocognitifs acquis
- L'OASIS : psychiatrie générale dans le cadre de la loi relative à la protection de la Personne des malades mentaux
- Saint-Roch : psychoses et schizophrénie
- Sanitas : psychiatrie médico-légale (projet PHILEAS)

2 lits de crise pour des jeunes de 16 à 20 ans : crise existentielle, adolescents, troubles de l'anxiété (5 jours renouvelables)

### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Chercheur
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue



## Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Psychologique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

### Commentaires

- Un psychiatre est disponible dans le service de mise en observation.
- Un patient est mis en observation en cas de crise psychosociale ou de pathologie mentale. Si cela n'est plus le cas, la mise en observation s'arrête dans les 10 jours.
- Il y a des patients qui acceptent de rester en observation.
- Il y a un service à plus long terme qui est donné avec l'accord du patient.

#### Dans les 10 jours de mise en observation :

- Une rencontre est organisée avec la famille du patient.
- Une sortie est préparée (des contacts peuvent être pris avec l'équipe mobile Pléiade ou un Service de Santé Mentale).
- L'équipe de Pléiade peut rencontrer le patient encore hospitalisé.
- Un contact avec une structure est toujours établi pour que le patient quitte l'hôpital.

### 4.3. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Bricgniot, 205 – 5002 SAINT-SERVAIS  
**N° de téléphone :** 081/72.11.11  
**N° de fax :** 081/72.11.20  
**E-mail :** [beauvallon@beauvallon.be](mailto:beauvallon@beauvallon.be)  
**Site Internet :** [www.beauvallon.be](http://www.beauvallon.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** RASSART François  
**Fonction :** Directeur général  
**N° de téléphone :** 081/72.11.58

**Nom :** Dr DE LONGUEVILLE Xavier  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 081/72.14.00

#### Missions (selon [www.beauvallon.be](http://www.beauvallon.be))

« L'hôpital accueille des personnes souffrant de maladies mentales, psychiatriques et/ou présentant des troubles psychologiques majeurs, en particulier les dépressions, les névroses, les psychoses, les assuétudes,...

Les séjours sont de plus en plus courts, certains brefs, pour surmonter une crise de détresse ou mettre au point un diagnostic et un traitement.

L'Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon se compose de différents services ou groupes de services dont les services courts séjours « Lits A » et les services longs séjours « Lits T ».

- En courts séjours

La Clinique du Parc et la Clinique Régina Pacis accueillent des patientes adultes présentant toute pathologie psychiatrique nécessitant une hospitalisation. Chaque demande d'hospitalisation doit émaner d'un médecin qui contacte le psychiatre de la patiente concernée (ou le psychiatre de garde si la patiente est inconnue au Beau Vallon) afin de concrétiser son admission. En fonction de la situation clinique, un rendez-vous de préadmission peut éventuellement être nécessaire.

- Dans les services longs séjours

En raison de la dynamique particulière des longs séjours et des faibles disponibilités en termes de lits, aucune admission en long séjour n'est possible depuis l'extérieur.

- Nouvel Hôpital de Jour

Les admissions au NHJ se font par l'intermédiaire d'un entretien de préadmission (obligatoire) avec le médecin du service, la coordinatrice et une infirmière. Si cet entretien montre l'intérêt d'une prise en charge telle que celle organisée au NHJ, les patientes participent alors à une semaine d'essai où il leur est demandé d'assister à une séance des différents ateliers possibles pour pouvoir faire un choix éclairé. Cette semaine d'essai peut s'étaler sur deux semaines en fonction des disponibilités de la patiente. Après cette semaine, les patientes ont un nouvel entretien avec le médecin au cours duquel le nombre de jours de fréquentation et le choix des activités sont discutés. Cet entretien débouche sur l'admission de la patiente dans le service. »

Accueil de la crise pour des symptômes psychiatriques avérés chez des adolescents de 16 à 23 ans, pour une durée de un mois.

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

### Commentaires

- La personne se présente à l'hôpital d'elle-même ou, via les urgences, son médecin, son psychiatre, un service de soins à domicile.
- Elle doit se présenter avec un avis médical. Si ce n'est pas le cas, le personnel fait une consultation de préadmission (par un médecin ou psychiatre). Le but est de savoir si l'hospitalisation est vraiment nécessaire mais également de poser un diagnostic.
- Les procédures de mise en observation sont rares et réservées pour des « cas grave ». Pour cela, le médecin de la personne doit remplir un certificat médical de maladie mentale. Le juge de paix vient attester dans les 10 jours sur base d'un avis médical.

## 5. Médecin généraliste (M)

### 5.1. Médecin généraliste (M1)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Namur](#)

**Adresse :** Chaussée de liège 654C – 5100 JAMBES

**N° de téléphone :** 1733

**Jours et heures d'ouverture**

- En semaine de 18h à 8h du matin
- Le week-end : du vendredi 18h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 18h au lendemain 8h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Bambois](#)

**Adresse :** Rue du Stierlinsart, 39 - 5070 BAMBOIS

**N° de téléphone :** 071/49.40.21

**E-mail :** [info@cegeno.be](mailto:info@cegeno.be)

**Jours et heures d'ouverture**

- En semaine à partir de 18h jusque 8h du matin le lendemain
- Le week-end et les jours fériés 24h/24

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Dinant](#)

**Adresse :** Rue Saint-Jacques, 501 (près des urgences de l'hôpital) – 5500 DINANT

**N° de téléphone :** 1733

**Jours et heures d'ouverture**

- Du vendredi 20h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 20h au lendemain 8h

#### Coordonnées du poste de garde médicale « [Meuse-Samson](#) »

**Adresse :** Rue de l'Hôpital, 23 - 5300 ANDENNE

**N° de téléphone :** 085/25.25.64

**Jours et heures d'ouverture**

Le week-end et jours fériés de 8h à 20h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Rhisnes](#)

**Adresse :** Rue de la place, 6 - 5080 RHISNES

**N° de téléphone :** 081/84.84.33

**Jours et heures d'ouverture :**

Le week-end, du vendredi à 19h au lundi à 8h, et les jours fériés, de la veille à 19h au lendemain à 8h

**Zone d'action :** Il est accessible uniquement aux personnes habitant les communes de Gembloux, La Bruyère, Eghezée et Fernelmont, Wasseiges.

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Bièvre](#)

**Adresse :** Rue de la Gare, 3 – 5555 BIEVRE

**N° de téléphone :** 1733

**Jours et heures d'ouverture :**

Du vendredi de 19H au lundi 8h

#### Tarifs /honoraires

**Médecin généraliste :** propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

**Garde médicale :** application du tiers payant.

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

## 6. Equipe mobile (EM)

### 6.1. Pléiade – Equipe mobile de soins continus (EM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Cardinal Mercier, 69 – 5000 SALZINNES  
**N° de téléphone :** 081/40.88.90 – 081/40.88.92  
**N° de fax :** 081/81.21.84  
**E-mail :** [contact.pleiade@pleiade.eu](mailto:contact.pleiade@pleiade.eu)

#### Directeur / Responsable / Personne de contact

**Nom :** REGIMONT Julie  
**Fonction :** Manager des soins-extra hospitaliers  
**N° de téléphone :** 081/40.88.90  
**E-mail :** [julie.regimont@pleiade.eu](mailto:julie.regimont@pleiade.eu)

#### Missions

- Suivi continu destiné à des personnes présentant un trouble psychiatrique stabilisé
- Soins psychiatriques spécialisés dans la communauté
- Accompagnement et soutien dans le projet de vie de la personne
- Soutien de l'autonomie et du maintien dans l'environnement naturel
- Travail sur l'amélioration de la qualité de vie et l'intégration sociale
- Intervention d'une équipe pluridisciplinaire

#### Zone d'action

Ancien arrondissement judiciaire de Namur ainsi qu'Yvoir et Anhée

#### Jours et heures d'ouverture

- Lundi au samedi de 8h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue
- Secrétaire et assistante-logistique

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité au cas par cas	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 16 à 65 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			

## Commentaire

Conditions de prise en charge :

- Patient atteint d'une pathologie psychiatrique chronique et complexe
- Indication d'une équipe mobile

## 6.2. Pléiade – Equipe du travail de la crise (EM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Cardinal Mercier, 69 – 5000 SALZINNES  
**N° de téléphone :** 081/40.88.91 (ligne directe) – 081/40.88.90 (accueil)  
**N° de fax :** 081/81.21.84  
**E-mail :** [contact.pleiade@pleiade.eu](mailto:contact.pleiade@pleiade.eu)

### Directeur / Responsable / Personne de contact

**Nom :** REGIMONT Julie  
**Fonction :** Manager des soins-extra hospitaliers  
**N° de téléphone :** 081/40.88.90  
**E-mail :** [julie.regimont@pleiade.eu](mailto:julie.regimont@pleiade.eu)

### Missions

- S'adresse aux personnes en situation de crise (détresse psychologique, crise psychosociale, psychopathologique, psychotraumatique).
- Pléiade permet un suivi intensif au moment de la crise en s'appuyant sur les ressources de la personne.
- Mandat d'un mois en moyenne.

### Zone d'action

Ancien arrondissement judiciaire de Namur ainsi qu'Yvoir et Anhée. Dans l'avenir, l'équipe interviendra probablement sur l'ensemble de la province de Namur.

### Jours et heures d'ouverture

- Lundi au samedi de 8h30 à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Manager et ressources administratives
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité à un mois	Intervention dans un délai de 24 à 48h	De 16 à 65 ans
	Psychiatrique			

### 6.3. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Adolphe Lavallée,1 – 1080 BRUXELLES  
**N° de téléphone :** 02/690.83.13  
**N° de fax :** 02/600.09.75  
**E-mail :** [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)  
**Site internet :** [www.enseignement.be/index.php?page=23747](http://www.enseignement.be/index.php?page=23747)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** VANDERMEST Jacques  
**Fonction :** Directeur  
**N° de téléphone :** 02/690.83.87  
**E-mail :** [jacques.vandermest@cfwb.be](mailto:jacques.vandermest@cfwb.be)

#### Personne de contact

**Nom :** SEDRAN Bruno  
**Fonction :** Coordinateur pédagogique  
**N° de téléphone :** 02/690.83.81  
**N° de GSM :** 0473/94.84.11 (en cas d'urgence)  
**E-mail :** [bruno.sedran@cfwb.be](mailto:bruno.sedran@cfwb.be) – pour une demande au Service : [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)

#### Missions

Le Service des Équipes a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la demande du chef d'établissement ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du pouvoir organisateur dans les établissements subventionnés.

La demande d'intervention doit se faire par fax, par courriel ou par courrier à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

#### Zone d'action

Territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Jours et heures d'ouverture

Horaire de bureau

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Intervenants psychosociaux



#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

## 6.4. Equipe mobile l'@Tribu Mobile (EM4)

### Coordonnées

**Adresse 1 :** Rue de l'Horlaine, 4 – 5101 LOYERS (siège de Namur)  
**N° de téléphone :** 081/58.12.51  
**E-mail :** [latribumobile@kirikou.be](mailto:latribumobile@kirikou.be)  
**Site Internet :** [www.reseau-sante-kirikou.be](http://www.reseau-sante-kirikou.be)

### Coordinateur réseau

**Nom :** De VLEESCHOUWER Didier  
**Fonction :** Coordinateur du réseau  
**N° de téléphone :** 0495/24.41.62  
**E-mail :** [coordination@kirikou.be](mailto:coordination@kirikou.be)

### Personne de contact

**Nom :** HALLEUX Yannick  
**Fonction :** Responsable de la longue durée  
**N° de GSM :** 0479/ 58 39 00  
**E-mail :** [y.halleux@kirikou.be](mailto:y.halleux@kirikou.be)

**Nom :** KINKIN François  
**Fonction :** Responsable de la crise  
**N° de GSM :** 0460/ 96 98 19  
**E-mail :** [f.kinkin@kirikou.be](mailto:f.kinkin@kirikou.be)

### Missions

- Apporter une réponse clinique centrée sur le bénéficiaire, ses besoins et ceux de son entourage ;
- Intervenir dans les milieux de vie pour les jeunes (0-23 ans) :
  - en situation de crise (détresse psychologique, crise psychosociale, psychopathologique, psychotraumatique)
  - en suivi continu pour des situations stabilisées qui nécessitent une continuité de la prise en charge clinique mobile
- Travailler la (re)mise en réseau du bénéficiaire en tant qu'intermédiaire clinique, intervenants cliniques et mobilisateur du réseau.
- Prise en charge individuelle et familiale et ce, avec le réseau du bénéficiaire

### Zone d'action

Province de Namur

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Permanence téléphonique lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 13h et vendredi de 14h à 17h.

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Criminologue
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
<b>Mobile et/ou à domicile</b>	Psycho-sociale	Crise : 2 mois. Longue durée : 6 mois renouvelable 1x. Pôle petite enfance : 6 mois renouvelable 1x.	Dans les 72 heures	<b>De 0 à 23 ans</b>

## 6.5. L'Impromptu (EM5)

### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Cardinal Mercier, 69 - 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 0471/42.32.92  
**E-mail :** [impromptucmi@gmail.com](mailto:impromptucmi@gmail.com)  
**Site internet :** [www.lesgoelands.be](http://www.lesgoelands.be)

### Directeur/ Responsable

**Nom :** VOLVERT Christine  
**Fonction :** Psychologue  
**N° de téléphone :** 0471/ 42 32 92

### Personne de contact

**Nom :** VOLVERT Christine  
**N° de téléphone :** 0471/ 42 32 92

**Nom :** DEOM Aurélie  
**N° de téléphone :** 0460/ 96 89 90

### Missions

Accompagnement de jeunes « double diagnostic » (déficience intellectuelle et troubles du comportement avec souffrance psychique ou psychiatrique associée. Soutien à l'entourage (famille, école, institution) ; travail en réseau.

### Zone d'action

Province de Namur

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h  
à 16h.

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Dans les 72 heures	De 0 à 25 ans
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			

### Commentaires

Service de deuxième ligne, l'impromptu intervient selon deux axes de travail :

- L'intervention directe dans le milieu de vie du jeune (famille, institution, école, lieu de travail, etc) vise à lui permettre de ne pas en être exclu et/ou de s'y maintenir dans de meilleures conditions.
- L'intervention indirecte par le travail en réseau a pour objectif de mobiliser les différents interlocuteurs du jeune (SAJ, SPJ, équipes éducatives, intervenants psycho-médicosociaux, AViQ, services résidentiels, hôpital, CPAS, etc) autour d'une situation d'impasse. Elle vise à renforcer l'intégration du jeune dans son environnement par la mise en place d'un dispositif de soutien singulier adapté à chaque situation.

## 7. Centre de planning familial (PF)

### 7.1. Planning Familial (PF1)

#### Coordonnées des plannings familiaux

##### CPF - Réseau Solidaris

Adresse : Rue de la Tour, 7 5000 - Namur  
N° de téléphone : 081 77 71 62  
E-mail : [cpf.namur@solidaris.be](mailto:cpf.namur@solidaris.be)

##### CPF Ciney

Adresse : Clos de l'Ermitage, 1 5590 Ciney  
N° de téléphone : 083 22 07 07  
E-mail : [cpfciney@cpfciney.be](mailto:cpfciney@cpfciney.be)

##### CPF Dinant

Adresse : Place Patenier, 9 5500 - Dinant  
N° de téléphone : 081 77 78 30  
E-mail : [cpf.dinant@solidaris.be](mailto:cpf.dinant@solidaris.be)

##### CPF Gembloux

Adresse : Avenue de la Station, 109 5030 – Gembloux  
N° de téléphone : 081 77 78 35  
E-mail : [cpf.namur@solidaris.be](mailto:cpf.namur@solidaris.be)

##### CPF Namur

Adresse : Rue Eugène Hambursin, 3 5000 - Namur  
N° de téléphone : 081 23 01 83  
E-mail : [planningnamur@hotmail.com](mailto:planningnamur@hotmail.com)

##### CPF Namur Le Blé en Herbe

Adresse : Rue Henri Lecocq 47, 5000 Namur  
N° de téléphone : 081 22 39 39  
E-mail : [info@ble-en-herbe.be](mailto:info@ble-en-herbe.be)

##### CPF Namur Willy Peers

Adresse : Boulevard du Nord, 19 5000 - Namur  
N° de téléphone : 081 73 43 72  
E-mail : [centrewillypeers@solidaris.be](mailto:centrewillypeers@solidaris.be)

##### CPF Soralia Philippeville

Adresse : Rue de France, 35 5600 Philippeville  
N° de téléphone : 081 77 78 37  
E-mail : [cpf.philippeville@solidaris.be](mailto:cpf.philippeville@solidaris.be)

##### CPF Rochefort

Adresse : Avenue de Ninove, 55 5580 - Jemelle  
N° de téléphone : 084 22 18 22  
E-mail : [planningrochefort@skynet.be](mailto:planningrochefort@skynet.be)

##### CPF Tamines

Adresse : Avenue Roosevelt, 16 5060 – Tamines  
N° de téléphone : 071 74 10 01  
E-mail : [tamines@planningfamilial.net](mailto:tamines@planningfamilial.net)

#### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante par un Centre de planning familial

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

#### Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

##### **Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl**

**Adresse :** Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/246.26.44  
**E-mail :** [info@fcpc.be](mailto:info@fcpc.be)  
**Site Internet :** [www.fcpc.be](http://www.fcpc.be)

##### **Fédération Laïque de Centres de Planning Familial**

**Adresse :** Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)  
**N° de téléphone :** 02/502.82.03  
**N° de fax :** 02/503.30.93  
**E-mail :** [flcpf@planningfamilial.net](mailto:flcpf@planningfamilial.net)  
**Site Internet :** [www.planningfamilial.net](http://www.planningfamilial.net)

##### **Fédération des centres pluralistes de planning familial**

**Adresse :** Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/514.61.03  
**N° de fax :** 02/514.61.03  
**Site internet :** [www.fcppf.be](http://www.fcppf.be)

##### **Sofélia – La Fédé militante des Centres de Planning familial solidaires**

**Adresse :** Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/515.17.68  
**N° de fax :** 02/515.18.81  
**E-mail :** [sofelia@solidaris.be](mailto:sofelia@solidaris.be)  
**Site Internet :** [www.sofelia.be](http://www.sofelia.be)

## 8. Service de l'aide à la jeunesse (SAJ)

### 8.1. Service de l'aide à jeunesse de Dinant (SAJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Grande, 62/5 - 5500 DINANT  
**N° de téléphone :** 082/22.38.89  
**N° de fax :** 082/22.55.08  
**E-mail :** [saj.dinant@cfwb.be](mailto:saj.dinant@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** SCARNIERE Joëlle et JACOBS Sébastien  
**Fonction :** Conseillère et Conseiller adjoint

**Nom :** TIERELINCKX Mélanie  
**Fonction :** Responsable de la section administrative

#### Personne de contact

**Nom :** la section de permanence  
**Fonction :** délégués (assistants sociaux)  
**N° de téléphone :** 082/22.38.89  
**E-mail :** [saj.dinant@cfwb.be](mailto:saj.dinant@cfwb.be)

#### Missions

- Apporter une aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales
- Apporter une aide aux enfants dont la santé et la sécurité sont menacées ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers
- Aide volontaire et acceptée
- Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, à la demande d'un jeune, d'un familial, du Parquet (pas de demande anonyme). Le préalable est d'avoir averti le jeune et sa famille de la démarche au SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse).

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dans les 72h	De 0 à 18 ans
	Sociale			
Psycho-sociale				
Sociale				
Mobile et/ou à domicile				



## 8.2. Service de l'aide à la jeunesse de Namur (SAJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Place Monseigneur Heylen, 4 – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/23.75.75  
**N° de fax :** 081/22.72.16  
**E-mail :** [saj.namur@cfwb.be](mailto:saj.namur@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** BOCA Anne-Sophie – DETHY Anne – VAN MAELE Donatienne  
**Fonction :** Conseillère de l'aide à la jeunesse et conseillères adjointes de l'aide à la jeunesse

### Personne de contact

**Nom :** GUYAUX Barbara – LEURQUIN Dorothée – LOUPE Patricia  
**Fonction :** Déléguées en chef  
**E-mail :**

### Missions

- Apporter une aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales
- Apporter une aide aux enfants dont la santé et la sécurité sont menacées ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers
- Aide volontaire et acceptée
- Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, à la demande d'un jeune, d'un familial, du Parquet (pas de demande anonyme) le préalable est d'avoir averti le jeune et sa famille de la démarche au SAJ (Service de l'Aide à la Jeunesse)

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Délégués (assistants sociaux, assistants en psychologie, éducateurs)
- Déléguées en chef
- Conseillère/ conseillères adjointes

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Sociale			
Psycho-sociale				
Sociale				

## 9. Service de protection de la jeunesse (SPJ)

### 9.1. Service de protection de la jeunesse de Dinant (SPJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la Station 39A – 5500 DINANT  
**N° de téléphone :** 082/69.86.60  
**N° de fax :** 082/22.82.56  
**E-mail :** [spj.dinant@cfwb.be](mailto:spj.dinant@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GILLES Ingrid  
**Fonction :** Directrice

Missions (selon [http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=guide\\_du\\_ministere&no\\_cache=1&tx\\_cfwbdataacereber\\_pi1%5Bcald%5D=670](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=guide_du_ministere&no_cache=1&tx_cfwbdataacereber_pi1%5Bcald%5D=670))

- « Apporter une aide aux jeunes et aux enfants considérés en danger (c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité est menacée), lorsqu'une aide pour faire cesser la situation de danger n'a pu faire l'objet d'un accord au Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) et que le tribunal de la jeunesse a dû intervenir pour imposer cette aide.
- Assurer un accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et pour lesquels le tribunal de la jeunesse intervient. »

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

#### Tarifs/honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Directeur/Directrice
- Directeur/Directrice adjoint(e)

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 17 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

## 9.2. Service de protection de la jeunesse de Namur (SPJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Van Opré, 89 – 5100 JAMBES  
**N° de téléphone :** 081/32.66.11  
**E-mail :** [spj.namur@cfwb.be](mailto:spj.namur@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** ROLAND Fabrice et REMACLE Florence  
**Fonction :** Directeur et Directrice-Adjointe

### Personne de contact

**Nom :** Nathalie BAUGNET, responsable administrative  
Donatienne BOUCQUEY, déléguée en chef  
Suzanne MOYEN, déléguée en chef

**Missions** (selon [http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=guide\\_du\\_ministere&no\\_cache=1&tx\\_cfwbdatacerbere\\_pi1%5Bcald%5D=670](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=guide_du_ministere&no_cache=1&tx_cfwbdatacerbere_pi1%5Bcald%5D=670))

- « Apporter une aide aux jeunes et aux enfants considérés en danger (c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité est menacée), lorsqu'une aide pour faire cesser la situation de danger n'a pu faire l'objet d'un accord au Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) et que le tribunal de la jeunesse a dû intervenir pour imposer cette aide.
- Assurer un accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et pour lesquels le tribunal de la jeunesse intervient. »

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Directeur
- Psychologue
- Directeur et Directrice-Adjointe

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 17 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

## 10. Association d'usagers (AU)

### 10.1. Psytoyens (AU1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Chaussée des prés, 42-44 – 4000 LIEGE  
**E-mail :** [info@psytoyens.be](mailto:info@psytoyens.be)  
**Site Internet :** [www.psytoyens.be](http://www.psytoyens.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BLAVIER Pascal  
**Fonction :** Coordinateur administratif  
**N° de GSM :** 0491/89.17.84

#### Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Coordinateur

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

## 11. Association des familles (AF)

### 11.1. Similes (AF1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/344.45.45  
**E-mail :** [wallonie@similes.org](mailto:wallonie@similes.org)  
**Site Internet :** [www.similes.org](http://www.similes.org)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** COLLARD Fabienne  
**Fonction :** Coordinatrice

#### Missions

##### Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

##### Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

##### Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

##### Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

#### Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

## 12. Ligne d'écoute (LE)

### 12.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants – 103 (LE1)

#### Coordonnées

N° de téléphone : 103

Site Internet : [www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be)

#### Personne de contact

Nom : COURTOY Sylvie

Fonction : Coordinatrice

E-mail : [contact@imaje-interco.be](mailto:contact@imaje-interco.be)

#### Missions (selon <http://www.103ecoute.be/>)

Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.

Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.

Les adultes qui vivent auprès de jeunes en difficultés peuvent également s'adresser au 103, tout comme les adultes en difficultés dans leur rôle éducatif.

#### Jours et heures d'ouverture

De 10h à minuit, 7jours/7

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72h*	De 0 à 18 ans + l'entourage du jeune

\* Dans les meilleurs délais, en fonction de l'occupation de la ligne



## 13. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

### 13.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la province de Namur sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via ce lien :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo\\_type=1&geo\\_prov=9&geo\\_cp=&geo\\_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link\\_mots=&link\\_cp=](http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo_type=1&geo_prov=9&geo_cp=&geo_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link_mots=&link_cp=)

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles :  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24634&navi=2010>)

« Le Centre analyse chaque demande reçue avec la personne qui l'a exprimée. Si cette demande correspond à ses missions, le Centre met en place les actions nécessaires pour y répondre. Si elle ne correspond pas à ses missions, il oriente la personne demanderesse vers le service le plus adéquat pour répondre à la question posée.

Les missions du Centre PMS sont définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS:

- Le Centre P.M.S. développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Ces missions s'exercent au profit des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit (enseignement en alternance) ».

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

## 14. Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)

### 14.1. Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)

#### Coordonnées de la structure

**Adresse** : Rue de l'Arsenal 7/9 5600 Philippeville

**N° de téléphone** : 071/ 61 41 85

**N° de fax** : 071/ 61 41 85

**E-mail** : pse-philippeville@selina-asbl.be

**Site internet** : pse.selina-asbl.be

#### Directeur/ Responsable

**Nom** : VANDER HEYDEN Muriel

**Fonction** : Direction générale

**N° de téléphone** : /

**N° de GSM** : /

**E-mail** : [direction-pse@selina-asbl.be](mailto:direction-pse@selina-asbl.be)

#### Personne de contact

**Nom** : LANGHENDRIES Chloé

**Fonction** : Infirmière

**N° de téléphone** : 071/ 61 41 85

**N° de GSM** : 0476/ 89 18 74

**E-mail** : pse-philippeville@selina-asbl.be

#### Missions

Bilans de santé des élèves en âge scolaire, vaccinations, prophylaxie des maladies transmissibles, suivi des dossiers liés à la maltraitance, négligence, absentéisme scolaire en lien avec le PMS.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

## 15. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

### 15.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services d'Actions en Milieu Ouvert de la province de Namur sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien suivant :

[http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Betat%5D=Agr](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1&tx_ajsscontactsync_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx_ajsscontactsync_pi1%5Betat%5D=Agr)

#### Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles

[http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1))

Les Services d'actions en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
A domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

## 16. Service jeunesse (SJ)

### 16.1. ASBL L'Entre-Temps (SJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la station, 42 - 1332 GENVAL  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**N° de fax :** 02/384.92.73  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)  
**Site Internet :** [www.lentretemps.be](http://www.lentretemps.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** KADJO Marie-Rose  
**Fonction :** Directrice  
**N° de téléphone :** 02/346.77.30  
**N° de GSM :** 0473/28.15.90  
**E-mail :** [contact@lentretemps.be](mailto:contact@lentretemps.be)

#### Personne de contact

**Nom :** DE HERTOOGH Jessy  
**Fonction :** Psychologue  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)

#### Missions

L'Entre-Temps est une structure d'appui aux jeunes, à leurs familles, aux services et aux institutions concernées par une mission éducative, sociale ou thérapeutique, ainsi qu'à toute personne-ressource légitimement concernée par la situation de ces jeunes en grande difficulté.

La prise en charge se veut transversale aux trois secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale.

L'Entre-Temps entend apporter au jeune et à ses proches un accompagnement qui se décline sur les plans social, psychologique et éducatif, dans le milieu familial ou en dehors de celui-ci, selon les circonstances. Cet accompagnement vise à prévenir ou à remédier à des situations d'errance, de désinsertion et de ruptures à répétition.

A toutes les étapes de la prise en charge existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité avec les intervenants des différents réseaux. Cette approche soutient une action individualisée, où les ressources de chacun sont optimisées au bénéfice du jeune et de sa famille.

L'équipe de L'Entre-Temps participe à l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie pour le jeune. Ce projet se crée au cas par cas, il peut être constitué de divers axes de travail : scolarité, lieu de vie, activités de loisirs, collaboration entre institutions pour organiser l'alternance entre plusieurs lieux d'hébergement, ... Afin que le projet aboutisse, L'Entre-Temps organise la mise en place d'un dispositif d'aide autour du jeune et de sa famille répondant à ses besoins divers que nous avons tentés de pointer avec le dispositif. La création de ce réseau nécessite l'organisation de tables rondes réunissant le jeune, sa famille et les professionnels. L'hypothèse de travail de L'Entre-Temps est que la collaboration à plusieurs autour de ces jeunes aux situations complexes est indispensable pour réenclencher un projet de vie.

#### Zone d'action

Wallonie

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 10 à 20 ans
	Psychologique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			

## 17. Projet 107 (P)

### 17.1. Réseau Santé Namur (P1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue Cardinal Mercier, 69 – 5000 NAMUR  
**N° de téléphone :** 081/40.88.99  
**E-mail :** [coordination@reseausantenamur.be](mailto:coordination@reseausantenamur.be)  
**Site Internet :** [www.reseausantenamur.be](http://www.reseausantenamur.be)

#### Personne de contact

**Nom :** DE RIEMAECKER Didier  
**Fonction :** Coordinateur  
**N° de GSM :** 0491/62.68.04  
**E-mail :** [coordination@reseausantenamur.be](mailto:coordination@reseausantenamur.be)

#### Mission

Mise en place de la réforme en santé mentale

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Coordinateur

#### Service à destination des professionnels

Information sur le réseau

## Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

### **Offre de prise en charge**

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant qui ont pris part aux réunions de concertation.

**Structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant** : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

### **Personne suicidaire**

Toute personne qui a des idées suicidaires.

### **Personne suicidante**

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

### **Prise en charge**

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi du jeune, une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

### **Personne de contact**

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'un jeune suicidaire ou suicidant.

### **Modalité de prise en charge**

Éléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

### **Mode de prise en charge**

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçu le jeune :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

### **Public**

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

### **Type de prise en charge**

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service K1 : Service K1, destiné aux enfants et adolescents nécessitant soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.